

REGLEMENT INTERIEUR

1 / FONCTIONNEMENT

Chaque élève inscrit pourra suivre des cours :

- D'éveil musical à partir de 4 ans (durée 30 minutes)
- De formation musicale à partir de 7 ans :
 - Solfège (durée 30 minutes)
 - Apprentissage d'un 1^{er} instrument (durée 30 minutes)

2 / FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription annuelle (*une par élève*) seront à régler lors de la confirmation d'inscription .

- Pour les résidents du RPI Brinon/Clémont : 24 €
- Hors commune : 29 €

La tarification enfant s'applique de l'âge de 4 ans à 17 ans

La tarification adulte s'applique au-delà de la date anniversaire des 18 ans

3/ MODALITES DE PAIEMENT

- Les frais de formation sont à régler au 10 du mois échu , à la réception de la facture .
- Chaque mois commencé est dû .
- En cas de retard de paiement, et après 2 rappels, l'Ecole de Musique se réserve le droit de suspendre les cours de l'élève
- En cas d'arrêt des cours, à la demande de l'élève, le mois en cours ne sera pas remboursé
- Lorsque l'élève est absent dans un cours collectif, l'Ecole de Musique n'est pas tenue de repositionner ce cours
- En cas d'absence d'un élève , le cours sera dû.
- Le tarif des cours collectifs correspond à un forfait mensuel . En cas d'absence d'un élève, le forfait mensuel sera facturé .

Actualisé le 12 juin 2016